

ADMINISTRATION

ASSEMBLEES GENERALES OTD 2020

Les assemblées générales des OTD (ligues et comités) sont suspendues en raison de la crise sanitaire qui affecte notre territoire national.

Les assemblées générales se tiendront :

Pour les comités :

Dès le **1^{er} septembre 2020** pour être terminées le **27 septembre 2020**.

Les appels à candidature devront être envoyés selon les modalités statutaires aux clubs **avant le 14 juin 2020 à 23H59**.

Les candidatures devront être adressées au comité **avant le lundi 13 juillet à 23H59**.

Ainsi, vous pourrez adresser votre convocation à l'assemblée générale 20 jours avant le 1^{er} septembre afin de la tenir dès le 1^{er} septembre si vous le voulez. Toutes les listes de candidats devront, après validation par votre Commission de contrôle des opérations électorales ou à défaut par la Commission de la ligue, être adressées au service juridique (juridique@ffjudo.com) pour être validées définitivement par la Commission des opérations électorales fédérale (afin de réaliser ces AG avec le maximum de sécurité en raison de l'intervalle entre l'appel à candidature et la tenue de l'assemblée générale électorale).

Vu le laps de temps important, s'il y avait entre le 13 juillet et la date de l'AG électorale du comité, quelques changements (à l'unité) dans les candidatures, le Comité Exécutif fédéral en décidera, tout changement étant accompagné d'une justification écrite du Président de comité et du/de la candidat(e) concerné(e). L'Exécutif fédéral justifiera sa décision.

Les comités qui auraient envoyé cet appel à candidature puis finalisé le dépôt des candidatures au 16 mars 2020 au plus tard peuvent les adresser dès à présent au service juridique. Pour les autres comités, il faut annuler les appels candidatures éventuellement faits et/ou attendre en raison de l'impossibilité de déposer sa candidature en main propre au siège du comité ou en raison de la distribution très aléatoire du courrier pendant cette période de « confinement ».

Pour les ligues :

Elles organiseront conformément aux statuts de ligue les AG électorales à la suite de celles des comités et **au plus tard le 4 octobre 2020**. Il semble indispensable que le Président de ligue et les Présidents de comité actuels se concertent selon les modalités choisies (par écrit, visioconférence...) pour établir, **avant le 30 avril 2020**, leurs dates respectives d'AG. Ces dernières devront être transmises au Secrétariat Général fédéral (secretariatgeneral@ffjudo.com) **avant le 14 mai 2020**.